



C O M M U N E D E
PRANGINS

Commune de Prangins
Municipalité

Préavis No 67/21
au Conseil Communal

**Demande de crédit d'étude de CHF 92'000.- TTC
en vue de la requalification de la Place du village**

Dominique-Ella Christin, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Commune de Prangins bénéficie d'un centre villageois historique, inscrit à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Aujourd'hui, celui-ci est identifiable tant par son tissu bâti historique que par des commerces et services vivants et attractifs. La Municipalité s'est engagée depuis des décennies à valoriser ce patrimoine bâti à travers différents projets de requalification pour y promouvoir une qualité de vie accordant proximité et durabilité. Ces nombreuses interventions ont renforcé l'animation, la convivialité et l'habitabilité du centre du village. En 2021, l'attribution par Patrimoine suisse du prestigieux prix Wakker à notre commune récompense l'engagement des Autorités politiques successives à promouvoir l'animation du centre tout en renforçant son identité villageoise et son patrimoine. La dernière pièce du puzzle de ce projet global de réhabilitation reste toutefois encore à poser : il s'agit de valoriser la Place du village par un réaménagement de ce lieu historique de référence et de sociabilité.

Une simplification du tracé routier permet de dessiner une véritable place piétonne qui redevient ainsi un espace de vie convivial, lieu de sociabilité où il fait bon de s'attarder et d'échanger avec d'autres habitants. Les places de stationnement à proximité immédiate des commerces sont maintenues, simplement déplacées, et une véritable offre de stationnement vélos est ajoutée.

Le projet vise ainsi à favoriser le rôle de rencontre et de mixité de cet espace public tout en renforçant son dynamisme commercial et touristique. Il ambitionne également de valoriser le patrimoine bâti exceptionnel de ce lieu tout en y introduisant un supplément de végétalisation et de biodiversité.

Un avant-projet de cette requalification a été esquissé sur la base duquel le concept final du projet doit encore être développé. Le présent préavis a donc pour objet une demande de crédit destiné à financer les études permettant à une équipe de mandataires d'élaborer ce projet puis de procéder aux appels d'offres publics afin d'établir un devis général du coût des travaux sur la base de soumissions rentrées. Ce projet concret et chiffré de réaménagement de la Place du village constituera la base permettant de présenter au conseil communal un deuxième préavis, soit une demande de crédit pour la réalisation des travaux.

2. Historique du projet

Dès 2008, lors des ateliers de concertation menés avec la population pour l'élaboration du Plan Directeur Communal (PDCoM), l'intention de revaloriser la Place du village s'est exprimée à travers le constat suivant : le village bénéficie d'un tissu commercial actif mais ses espaces publics sont « améliorables », notamment en évoquant la nécessité « *d'enlever les voitures de la place face à la maison de Commune* », ou encore une place du village « *attractive mais mal utilisée, dont la qualité esthétique devrait être améliorée* ».

En 2013, un projet est initié sur un périmètre élargi au centre du village. Il s'étendait, bien au-delà de la place, pour concerner les rues de la Gare, des Alpes, route de Bénex et avenue du Général Guiguer. Le projet élaboré à l'époque prévoyait un revêtement essentiellement minéral, et maintenait notamment la circulation de véhicules entre la Boulangerie et la Maison de Commune.

En 2016, l'étude d'assainissement du bruit routier détermine qu'en respect de l'Ordonnance fédérale pour le bruit (OPB), la commune doit mettre en œuvre une diminution de la vitesse légale à 30 km/h à la rue de la Gare afin de diminuer sensiblement les nuisances sonores. La Municipalité décide donc d'élargir cette zone 30 km/h à l'ensemble du centre historique de Prangins, et rend celle-ci effective dès le 1^{er} trimestre 2020. Cette nouvelle zone 30 km/h a impliqué certaines interventions sur l'espace public : suppression des passages piétons, priorité de droite et suppression des cédez-le-passage et permet une meilleure cohabitation entre usagers modes doux et véhicules motorisés dans tout le cœur du village.

Fin 2016, dans le cadre de l'axe « *Vivre ensemble* » de son programme de législature 2016-2021, la nouvelle Municipalité a exprimé sa volonté d'apporter la dernière pièce au projet global de valorisation du cœur historique de Prangins. Elle a toutefois souhaité développer un projet se concentrant sur un périmètre plus restreint que celui envisagé en 2013 afin de le rendre financièrement plus modeste. Ce projet de requalification de la Place du village vous est présenté dans le cadre de ce préavis.

Ce nouveau périmètre permet de constituer un îlot généreux consacré aux piétons, autour de la Place du village. Il inclut la terrasse au sud de la Maison de Commune et les abords de la fontaine derrière le Fournil. Les commerçants et restaurateurs du village, informés du projet dans ses nouveaux contours, s'y sont montrés tout à fait favorables.



Fig. 1 – Ortho photo avec périmètre du projet

3. Descriptif du projet de requalification et revalorisation de la place du village

Le projet du nouvel aménagement de la place du village qui vous est présenté ci-après propose de réserver aux piétons l'espace public situé entre la maison de Commune, qui abrite notamment une épicerie et un tea-room, et l'ancien fournil à pain, transformé en boulangerie. Il a été développé par l'architecte-paysagiste Jean-Yves Le Baron (l'Atelier du Paysage, Lausanne).

3.1. Une place piétonne : des espaces publics partagés et conviviaux

Réserver aux piétons la Place du village permettra de renforcer ce lieu historique de référence et de sociabilité tout en marquant l'identité villageoise. Cet espace tranquillisé pourra redevenir un lieu où il fait bon s'attarder et échanger avec d'autres habitants ou hôtes de passage.



Fig. 2 - Vue de la Place depuis la Boulangerie

La requalification encouragera et facilitera par ailleurs l'usage de la place pour toute une série d'autres évènements en plein air, notamment celles liés aux associations ou sociétés locales. La place du village a souvent accueilli la Fête du village, moment de convivialité important pour les Pranginois et Pranginoises. Son réaménagement facilitera l'organisation de cet évènement annuel sans mesures contraignantes pour la circulation tout en préservant la possibilité d'installer une ou deux tentes le long de la Maison de Commune. L'organisation d'un marché hebdomadaire pourrait également se tenir sur la place. D'autres offres thématiques pourraient prendre place, à l'image de fêtes pour mettre en valeur les spécificités agronomiques locales (Concours d'orchidées, Fête de la pomme, Vignerons de la Côte).

3.2. Préserver et soutenir l'attractivité touristique et les commerces de proximité

La revalorisation de la Place du village suppose de respecter et mettre en valeur les activités économiques qui s'y déroulent. Elle offre aux commerces un nouvel usage qualitatif de cet espace public libéré des voitures. Ainsi, le nouvel aménagement de la place permettra à l'épicier d'y présenter un étalage présentant ses fruits et légumes, au Tea-Room ou à la Cheminée Dorée d'y placer quelques tables ou encore au boulanger d'y vendre ses glaces en été.

Par ailleurs, cet espace public prévoira des éclairages ciblés privilégiant les dispositifs lumineux intégrés au mobilier, de façon à mettre en valeur le patrimoine architectural du centre et son lien avec le Château. Ceci respectera la volonté municipale de minimiser la pollution lumineuse.

A l'arrière de la Maison de Commune, la terrasse du Tea-Room sera légèrement réaménagée pour permettre des plantations en pleine terre qui favoriseront l'ombrage de la terrasse en été.

De plus, l'attribution du prix Wakker à notre commune s'inscrit dans une dynamisation de l'attrait touristique de Prangins. Une promenade mettant en valeur le patrimoine du cœur du village est proposée dès ce printemps à travers un dépliant « Prix Wakker », à disposition notamment des visiteurs du Château de Prangins. Par ailleurs, des visites guidées, dont le contenu a été développé conjointement par le Musée National, Nyon Région Tourisme et la Municipalité, sont proposées dès le mois de mai 2021. Ainsi, les 40'000 visiteurs annuels du Château sont invités par de multiples supports à découvrir notre village. La revalorisation de la Place du village participe à ce nouveau souffle en faveur des commerces, cafés, hôtels et restaurants pranginois.

3.3. L'arbre de fête : la biodiversité au cœur du projet

Un des objectifs du projet de requalification consiste à renforcer la biodiversité au sein des espaces publics.



Fig. 3 – L'arbre de fête : un arbre d'essence majeure est planté au cœur de la nouvelle Place

Ceci doit participer à constituer au sein de notre environnement bâti des « îlots de fraîcheur », qui améliorent le confort des espaces publics en été, et contribue à atténuer les effets du réchauffement climatique en limitant les surfaces asphaltées.

Le projet prévoit notamment une large partie de la place du village en matériaux perméables (gravillon permettant l'infiltration) qui facilitent la gestion des eaux pluviales, et renvoient à des aménagements typiquement villageois : à l'image des gravillons que l'on les retrouve devant le Temple, la Maison Fischer ou pour l'espace public de la Broderie.

Ce projet s'accompagne de la plantation de plantes rudérales le long des façades et des pieds d'arbres. L'aménagement floristique y encourage la biodiversité en permettant une gestion différenciée.



Fig. 4 et 5 – Exemples d'aménagements favorables à la biodiversité et respectueux du patrimoine villageois

L'esquisse préliminaire identifie les grands arbres de fête comme une caractéristique des tissus villageois vaudois. Pour aménager la nouvelle place, le projet propose de planter un arbre d'essence majeure au centre de l'espace public. Cet événement identifiable (en écho aux deux arbres historiques situés face au Temple et à la Maison Fischer) s'avère un geste dans la durée, puisque le sujet arboré se développera au fil des années tout en proposant une image différente à chaque saison. Cette intervention, en toute simplicité, préserve les vues vers le Château sans obstruer la façade de la Maison de Commune. Il offrira en été un espace privilégié à l'ombre.

3.4. Stationnement et mobilité douce

Le projet propose de réserver aux piétons l'espace public situé entre la maison de Commune et l'ancien four à pain. Il réserve le trafic motorisé à la rue de la Gare, avec un accès ponctuel au stationnement maintenu rue des Alpes. Cette simplification du tracé routier permet de dessiner une véritable place pour le village. Le stationnement minute à proximité immédiate des commerces est toutefois maintenu, avec une quantité quasi-équivalente de places de stationnement (17 au lieu de 18 actuellement), celles-ci étant simplement déplacées. Un plan de la Place du village présentant le projet en termes de mobilité est présenté en Annexe 1.

Pour permettre l'aménagement de la Place, les cases en épi situées devant la maison de Commune sont supprimées. De nouvelles places sont créées au nord de la maison de Commune le long de la rue de la Gare, en exploitant l'élargissement de la chaussée au niveau de l'ancien arrêt de bus face au Temple. L'aménagement du talus paysagé avec un mur de soutènement, et la différence de topographie entre la place du village et la rue de la Gare permettent d'aménager ces places en maintenant une vue dégagée vers le Château.

Les places de stationnement situées rue des Alpes le long des commerces sont supprimées ce qui permet de garantir 5 mètres de large et ainsi faciliter l'accès double-sens aux places minutes réaménagées, côté Genève de la Maison de Commune. Un système de signalétique adéquat indiquera la disponibilité des places avant de s'insérer rue des Alpes et un espace de retournement est créé (Annexe 2).



Fig. 6 – Vue depuis le Temple : un mur de soutènement permet d'aménager les stationnements minute

L'encouragement à la mobilité douce suppose également d'améliorer l'offre en stationnement pour les vélos, à proximité des commerces et de l'administration communale. Les 8 étriers installés au début de la rue des Alpes sont remplacés par 30 places vélos (arceaux-appui fixes) réparties à chaque accès de place. L'emplacement couvert existant, destiné à une offre de vélos partagés en libre-service (Publibike), est également maintenu.

4. Coût du crédit d'étude, coût total du projet et calendrier de mise en oeuvre

Le crédit d'étude demandé dans le cadre de ce préavis permettra de développer l'avant-projet en le précisant, à travers notamment le dessin des détails techniques, la gestion des aspects réglementaires en lien avec la circulation, le choix du mobilier et des différents matériaux, la préparation du dossier de mise à l'enquête, la consultation des entreprises jusqu'à soumissions rentrées.

Le présent préavis a donc pour objet une demande de crédit destiné à financer les études permettant aux mandataires d'élaborer le projet de l'ouvrage puis de procéder aux appels d'offres publics permettant d'établir un devis général du coût des travaux sur la base de soumissions rentrées. Ce projet concret et chiffré du réaménagement de la Place du village constituera la base permettant

de présenter au Conseil communal un deuxième préavis, soit une demande de crédit pour la réalisation des travaux.

La planification et coordination du projet sera assurée par Jean-Yves Le Baron, de l'Atelier du paysage. Les missions précises de la 1^{ère} étape (objet du présent préavis) sont les suivantes :

- Reprise des études précédentes et levés numériques complémentaires de terrains
- Avant-projet définitif (phase SIA 31)
- Projet de l'ouvrage (phase SIA 32)
- Procédure de demande d'autorisation (phase SIA 33)
- Appel d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication (phase SIA 41)

Ainsi, le montant de la demande de crédit pour la 1^{ère} étape s'élève à :

Honoraires architecte-paysagiste, ingénieur civil et géomètre **CHF 92'000.-- TTC**

La seconde étape des honoraires est une tranche conditionnelle qui sera attribuée sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal du deuxième préavis portant sur la réalisation des travaux. Cette tranche conditionnelle représente un montant d'honoraires d'environ CHF 80'000.- TTC et comprend les missions de plans d'exécution, contrat des entreprises, direction des travaux, contrôle des coûts et mise en service.

Le coût des travaux de réalisation hors honoraires est estimé à **CHF 800'000.- TTC**, soit un coût total du projet de requalification et de valorisation de la Place du village (travaux + honoraires) de **CHF 972'000.- TTC**.

La durée des travaux est estimée entre 3 et 4 mois, la réalisation se fera par étape de façon à ne pas empêcher l'accès aux commerces pendant toute la durée du chantier.

Calendrier de mise en œuvre de l'ensemble du projet

- Vote au conseil communal du préavis de crédit d'étude : **Juin 2021**
- Vote au conseil communal du préavis de crédit de construction : **Mars 2022**
- Fin des travaux de requalification de la Place du village **Décembre 2022**

5. Conclusion

En réservant l'espace situé entre la maison de Commune et l'ancien fournil aux piétons, le projet de requalification de la Place du village permettra de renforcer ce lieu historique de référence et de sociabilité tout en marquant l'identité villageoise. Cet espace tranquillisé pourra redevenir un lieu où il fait bon s'attarder et échanger avec d'autres habitants. Le projet ambitionne également de consolider le dynamisme commercial et touristique du cœur du village et de valoriser son patrimoine bâti exceptionnel.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis No. 67/21 concernant la demande de crédit d'étude de CHF 92'000.- TTC en vue de la requalification de la Place du village
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 92'000.- TTC en vue de la requalification de la Place du village
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 3 mai 2021 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire a.i.



François Bryand

Donatella Orzan

Annexes :

1. Plan général du projet avec modification du stationnement
2. Circulation Rue des Alpes : illustration et normes VSS

Prangins

Requalification de la Place du village

Plan du projet
Avril 2021



Stationnement

- vélos 30 places (+22)
- motos 6 places
- voitures 17 places (-1)
- livraisons ponctuelles

Rue des Alpes

- 1 borne indicative du stationnement disponible
- sens interdit
- à 150m - cycles exceptés

- équipement (container, bornes électriques..)

ANNEXE 2 – Rue des Alpes : Circulation et gabarit

Fig 1 . - SITUATION ACTUELLE - RUE DES ALPES

- Giration autour de l'ancien Fournil (Boulangerie)
- Stationnement sur le 1^{er} tronçon du début de la Rue des Alpes (vélos, motos, et 2 places de stationnement)
- Sens interdit sur le 1^{er} tronçon sur le haut de la Rue des Alpes (sur les 30 premiers mètres)
- Accès aux places de stationnement-minute à côté de la Maison de Commune (côté Genève)
- Sens interdit à 150 mètres sur la Rue des Alpes



Fig 2 . - SITUATION PROJETEE – RUE DES ALPES

Suppression :

- Giration autour de l'ancien Fournil (Boulangerie)
- Stationnement sur le 1^{er} tronçon de la Rue des Alpes (vélos, motos, et 2 places de stationnement).
- Sens interdit sur le 1^{er} tronçon sur le haut de la Rue des Alpes (sur les 30 premiers mètres)

Maintien :

- Accès aux places de stationnement-minute à côté de la Maison de Commune
- Sens interdit à 150 mètres rue des Alpes

Ajout :

- Deux sens de circulation sur le tronçon du début de la Rue des Alpes
- Borne lumineuse indiquant les places disponibles à côté de la Maison de Commune
- Panneau « Sens Interdit à 150 m - cycles exceptés »



GABARIT DE LA RUE DES ALPES - SITUATION PROJETEE

La suppression et le déplacement du stationnement existant (vélos, motos, et 2 places de stationnement) permet de garantir un gabarit de chaussée de 5 mètres, conforme aux croisements nécessaires pour ce type de route. A titre d'exemple, le chemin du Creux-du-Loup requalifié présente un gabarit de 4,40m. La circulation dans les deux sens pour ce tronçon d'environ 80 mètres est donc établie.

Types de rues	Caractéristiques et coupe transversale	Photo d'exemple
Route de desserte Vitesse projetée 20 ou 30km/h	<ul style="list-style-type: none">• Circulation mixte (piéton/vélo/voiture/camion)• Pas de trottoir• Coupe normale : Cas de croisement voiture-voiture • Avec peu de trafic et une fonction secondaire, restriction de cas de croisement voiture-vélo (ponctuel ou sur de plus longs tronçons)	 Rapperswil-Jona SG

Fig.3 – Illustration de la Norme VSS pour le dimensionnement chaussée 30 km/h

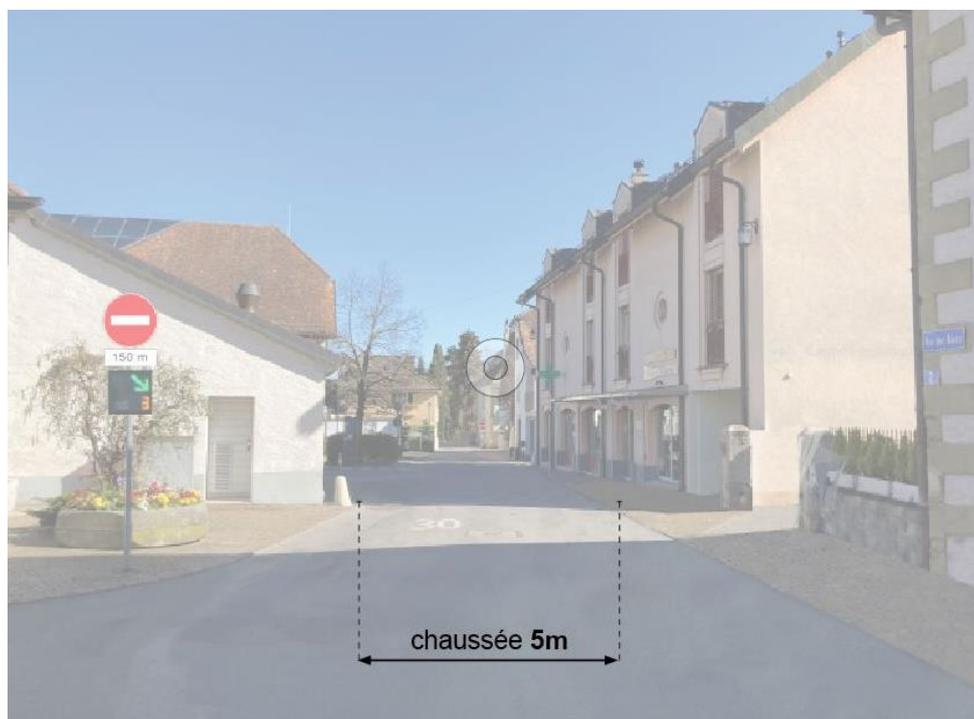


Fig.4 – Gabarit projeté pour la chaussée

Fréquentation faible du tronçon en direction du lac:

Le tronçon modifié du début de la rue des Alpes (2 sens) en direction du Lac sera emprunté par :

- riverains de la rue des Alpes n°4 à 14 (environ 10 véhicules)
- accès livraison pharmacie (environ 1x /jour)
- accès stationnement-minute et personnes à mobilité réduite à côté la Maison de Commune.